



FICHE D'INSCRIPTION THÉÂTRE 2023 - 2024

INFORMATIONS ADHÉRENT(E)

NOM(s) / PRÉNOM(s)
(personne(s) inscrite(s)
au(x) cours)

POUR LES MINEURS

NOM / PRÉNOM
(RESPONSABLE LÉGAL - PARENT)

NOM / PRÉNOM
(RESPONSABLE LÉGAL - PARENT)

Date(s) de naissance : ____ / ____ / ____ ____ / ____ / ____ ____ / ____ / ____

Adresse : _____

Téléphone 1 : _____ Téléphone 2 : _____

E-Mail 1 : _____ E-Mail 2 : _____

Informations complémentaires : (merci de nous signaler d'éventuelles allergies, problèmes de santé,...) permettant d'adapter la pédagogie et l'organisation des groupes.

LES ATELIERS THÉÂTRE

Mardi (professeur : Peggy LARCHER)

Attention : ce cours n'ouvrira
que si celui de vendredi est complet

- Enfants "éveil" (4-6 ans) : 16h45 - 17h30 ↗
- Enfants (primaire) de 7 à 10 ans : 17h30 à 18h30
- Ados (collège-lycée) à partir de 10 ans : 18h30 - 20h00
- Adultes : 20h30 - 22h00

Vendredi (professeur : Peggy LARCHER)

- Enfants "éveil" (4-6 ans) : 16h45 - 17h30
- Enfants (primaire) de 7 à 10 ans : 17h30 à 18h30
- Ados (collège-lycée) à partir de 10 ans : 18h30 - 20h00

À noter : pour les familles qui inscrivent plusieurs enfants n'oubliez pas de préciser le nom de l'enfant pour chaque cours choisi.

ADHÉSION, COTISATION, RÉGLEMENT

- 1/ Adhésion à l'association : Individuelle (35 €) Famille (50 €)
- 2/ Cotisation Théâtre : Enfants (210 €) Ados (270 €) Adultes (270 €)
- Je règle : Par virement Avec 1 chèque En 3 chèques
- RIB ARTIS :
FR76 1310 6005 0020 0021 8376 154
AGRIFRPP831

À noter : en cas de paiement en 3 fois
les dépôts se font début octobre, janvier et avril.

Plus d'informations, contactez les
bénévoles du bureau Art'is pour le théâtre :

☎ 06 59 77 34 12 (Marie-Laetitia)

☎ 06 03 47 18 49 (Gwenaëlle)

🌐 www.assoartis.com

à bientôt !

Informations complémentaires pour mon règlement :



RÈGLEMENT ET DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e) :

Responsable légal de :

autorise la prise de photos, vidéos... et la publication de photographies des spectacles de théâtre dans le cadre de la promotion des activités théâtre de l'association Artis.

Je m'engage aussi en tant qu'adhérent(e) ou responsable légal d'un(e) adhérent(e) à suivre quelques principes de vie que nous rappelons ci-dessous :

ARTIS est une association loi 1901 qui propose des cours de théâtre accessibles à toutes et tous.

Dans ce cadre, tout(e) participant(e) aux ateliers ou les responsables légaux peuvent être amené(e)s à participer aux activités annexes : décors, costumes, recherche d'accessoires, montage et démontage des décors, affichages et publicité, éclairage, musique, nettoyage, rangement etc ... pour l'organisation des spectacles en priorité.

Chaque adhérent(e) s'engage à montrer sa bonne volonté en faisant de son mieux en toutes circonstances.

Tout manquement aux règles de vie des groupes peut faire l'objet d'une exclusion aux ateliers.

Tout retard ou absence doivent être signalés le plus tôt possible directement au / à la professeur.

L'association communique des informations par mail et met également à disposition un groupe Whatsapp afin de faciliter les échanges. Ces deux supports de communication pourront être utilisés pour échanger.

Nous demandons aussi aux parents accompagnateurs de déposer leur(s) enfant(s) aux ateliers directement auprès du/de la professeur qui se charge ensuite d'effectuer l'appel des participant(e)s.

Je suis informé(e) que les spectacles se dérouleront les 22 et 23 juin 2024 (sauf circonstances exceptionnelles).

Date :

Signature :